

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 FÉVRIER 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Théâtre Alexandre
Dumas – Demande de
subvention au Conseil
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 février 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 18 février 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 février 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 11 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 10 A 02

OBJET : THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS – DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES – EXERCICE 2010

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

NOTE DE SYNTHÈSE

En 1996, le Conseil Général des Yvelines avait décidé d'engager une procédure de contractualisation sur objectifs avec l'ensemble des centres d'action culturelle pour constituer un réseau professionnel d'équipements et structurer l'offre culturelle. Des conventions d'objectifs triennales ont été signées en 1999, 2002 et 2005.

A l'automne 2008, une convention financière annuelle de transition a été signée du fait de la restructuration de la Direction de la culture du Conseil Général. Désormais, le Conseil Général des Yvelines souhaite contracter chaque année en fonction de la programmation et de la tarification des équipements culturels. À titre indicatif, le montant de la subvention de fonctionnement pour les années 2008 et 2009 s'élevait à 53 500 €.

Le fonctionnement, la programmation et la tarification du Théâtre Alexandre Dumas répondent aux critères requis par ce partenaire. Cet équipement est un des éléments moteurs de la vie culturelle locale. Il permet une plus grande accessibilité vers un large public, en particulier les jeunes Saint-Germainois.

Pour la saison 2009/2010, 47 spectacles, soit 73 représentations dont 22 représentations scolaires, ont été programmés (en progression par rapport aux 68 représentations dont 16 scolaires de la saison précédente). Le taux de remplissage moyen pour la première partie de saison (octobre-décembre 2009) est de près de 85 % sur 18 représentations. Le taux de couverture moyen des recettes de billetterie sur le coût d'achat des spectacles sur la même période est de 98 %.

Le Théâtre Alexandre Dumas s'engage à coopérer activement à une démarche partenariale en intégrant des actions culturelles initiées par le Conseil Général des Yvelines. Ainsi, le spectacle de danse « Ulysse » dont deux représentations sont programmées en mars 2010, a été retenu par le Conseil Général des Yvelines comme spectacle de son parcours chorégraphique 2010. A cette occasion, une master class pour les professeurs et une rencontre avec les élèves du département seront organisées avec la chorégraphe Josette BAÏZ.

Dans le cadre de la demande de subvention pour l'année 2010, le Théâtre Alexandre Dumas transmettra en avril son rapport d'activité de la saison en cours, ainsi que ses projets pour la saison 2010/2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2010 et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines